Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05 OCT. 2026
ID : 077-217701820-20261001-DEC62_2026-CC

Département de
SEINE ET-MARNE

Arrondissement de
PROVINS

VILLE DE LA FERTE GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

Décision N° 62/2026

OBJET : Contrat de prestation – atelier textile tout public

Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
VU la délibération n°53/2026 en date du 23 juin 2026, reçue en Préfecture le 02 juillet 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,
CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de proposer des activités gratuites à destination des Fertois,

DECIDE

Article 1er : De signer un contrat de prestation avec Mme Laurence ALRAN-LE PORT, auto-entrepreneur de l'atelier de couture de LALP – 26 rue Victor Plessier – 77320 La Ferté-Gaucher pour la préparation, l'animation et l'encadrement d'un atelier textile à destination des Fertois.

Article 2 : Les séances se dérouleront par créneau de 4 heures mensuelles réparties en 2 groupes pour les périodes allant du 1er septembre 2026 au 30 avril 2027 et du 1er au 30 juin 2027.
Les séances seront de 2 heures mensuelles pour le mois de mai 2027.
Le programme des séances est annexé au contrat.

Article 3 : La Commune de La Ferté-Gaucher met à disposition un local afin de permettre l'organisation de ces ateliers. Les séances des 12 et 19 septembre 2026 se dérouleront à la Médiathèque. Les séances suivantes auront lieu à la Résidence « La Commanderie ».
Le prestataire fournira l'outillage et les petites fournitures et assurera la communication par affichage des collectes de matériaux de récupération utilisés à cette fin.

Article 4 : Le coût de la prestation est de 80 € pour 2 heures/groupe, soit 160 € mensuel.

Article 5 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine Assemblée délibérante et affichée conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 complétée du décret n°2021-1311 portant réforme des règles de publicité.

Article 6 : La présente décision sera portée au registre des délibérations et transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217701820-20261001-DEC62_2026-CC

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet conformément à l'article L.411-7 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Article 8 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 9 : Le Directeur Administratif et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 10 : Ampliation :

- Madame la Comptable Publique
- Monsieur le Directeur Administratif
- Service Comptabilité
- Service Culturel
- Madame Laurence ALRAN-LEPORT

Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental

MAIRIE DE LA FERTÉ-GAUCHER
77320

Date de la décision : 01/10/2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 05 OCT. 2026
Domaine d'intervention : 1.4 Autres types de contrats
Date de mise en ligne : 05 OCT. 2026